

CATÉGORIE	VENTES	DROITS DE BASE	+	TRANCHE(S)	= VOS DROITS	+ TPS (5 %)	= TOTAL
C	< \$6 millions de dollars	3 245,00 \$	+	0,6202 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 2 500 000 \$, jusqu'à concurrence de 6 000 000 \$	\$	\$	\$
D	6 à 10 millions de dollars	5 514,00 \$	+	0,5982 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 6 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 10 000 000 \$	\$	\$	\$
E	10 à 20 millions de dollars	7 808,00 \$	+	0,4043 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 10 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$	\$	\$	\$
F	20 à 35 millions de dollars	11 851,00 \$	+	0,2407 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 20 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 35 000 000 \$	\$	\$	\$
G	35 à 50 millions de dollars	15 461,00 \$	+	0,1664 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 35 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$	\$	\$	\$
H	50 à 75 millions de dollars	17 958,00 \$	+	0,1197 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 50 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 75 000 000 \$	\$	\$	\$
I	75 à 100 millions de dollars	20 950,00 \$	+	0,1046 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 75 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 100 000 000 \$	\$	\$	\$
J	100 à 150 millions de dollars	23 566,00 \$	+	0,0894 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 100 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 150 000 000 \$	\$	\$	\$
K	150 à 200 millions de dollars	28 037,00 \$	+	0,0715 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 150 000 000 \$, jusqu'à concurrence de 200 000 000 \$	\$	\$	\$
L	200 millions de dollars >	31 611,00 \$	+	0,0704 \$ par tranche de mille dollars de ventes dépassant 200 000 000 \$	\$	\$	\$

DROITS D'ADHÉSION AU 1ER JANVIER 2009

Pour voir un exemple de calcul des droits d'adhésion ou utiliser notre outil de calcul des droits en ligne afin de déterminer vos droits d'adhésion, visitez notre site Web à www.fcpc.ca. Il suffit de cliquer sur [join FCPC > Manufacturer Application](#), puis de faire défiler jusqu'au bas de la page.

AVANTAGES CLÉS DES MEMBRES

- Plein droit de vote
- Éligibilité au conseil d'administration et au conseil des gouverneurs
- Participation à des conseils, à des comités et à des groupes de travail influençant et touchant toute l'industrie
- Aide à la résolution de questions génériques touchant les partenaires commerciaux, par exemple les déductions inexplicables
- Conseils concernant des questions génériques touchant la réglementation
- Bulletins et communications immédiates visant à tenir les membres au fait des nouvelles et des questions qui concernent l'industrie
- Éducation et formation — tarif de membre pour toutes les activités des PACC, par exemple petits déjeuners d'affaires, conférence des chefs de direction et séminaires techniques
- Admissibilité à des études et à des publications exclusives de l'industrie, offertes au tarif de membre
- Possibilités d'économies importantes dans le cadre des programmes de services à prix réduit pour les membres